

## Chloride No.2 Photometer

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation Chloride No.2 Photometer  
Nom chimique  
Type de produit Mélange  
Code produit TbsPCRD2

#### 1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes - Réactif pour l'analyse de l'eau

#### 1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Water-I.D. GmbH  
Daimlerstr. 20  
76344 Eggenstein Allemagne  
Téléphone : +49 (0) 721 - 78 20 29 - 0 Fax +49 (0) 721 - 78 20 29 - 11  
Site web [www.water-id.com](http://www.water-id.com)  
EHS / Compliance : [lab@water-id.com](mailto:lab@water-id.com)

#### 1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- Poison Control Center Munich, Germany  
Tel.: +49 (0) 89 / 19 24 0  
24 hour service  
Languages: German, English  
please also call from: France

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire - Catégorie 1
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1
Aquatic Acute 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Acute 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 1

#### 2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient: peroxydisulfate de dipotassium (CAS No.: 7727-21-1)

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes des risques



Mentions de danger

## Chloride No.2 Photometer

H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	

P261	Éviter de respirer les poussières.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux.
P284	[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P342+P311	En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/..?
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391	Recueillir le produit répandu.

### Phrases EUH

EUH208	Contient peroxodisulfate de dipotassium (7727-21-1) . Peut produire une réaction allergique
--------	---

### 2.3 - Autres dangers

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1 - Substances

Non applicable

### 3.2 - Mélanges

## Chloride No.2 Photometer

Nom chimique	No	%	Class	Spec. concentrations
peroxydisulfate de dipotassium	n°CAS : 7727-21-1 Numéro d'identification UE : 016-061-00-1 N°CE : 231-781-8 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119495676-19-XXXX	1 - 10	Acute Tox. 4 Oral - H302 Eye Irrit. 2 - H319 Ox. Sol. 3 - H272 Resp. Sens. 1 - H334 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317 STOT SE 3 (H335) - H335	Non applicable
nitrate d'argent	n°CAS : 7761-88-8 Numéro d'identification UE : 047-001-00-2 N°CE : 231-853-9 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119513705-43-XXXX	1 - 5	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410 Ox. Sol. 2 - H272 Skin Corr. 1B - H314	Non applicable

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 - Description des premiers secours

##### En cas d'inhalation

- En cas d'inhalation des vapeurs, les symptômes d'intoxication peuvent se manifester à retardement après plusieurs heures; consulter impérativement un médecin.
- Veiller à un apport d'air frais.
- En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.
- Des symptômes ne peuvent apparaître que quelques heures après l'exposition, faire une surveillance médicale pendant au moins 48h après l'accident.

##### Après contact avec la peau

- Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
- En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.
- en cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

##### Après contact avec les yeux

- Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.
- En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

##### En cas d'ingestion

- Rincer la bouche abondamment à l'eau.
- NE PAS faire vomir.

#### 4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

##### Symptômes et effets - En cas d'inhalation

- Des symptômes peuvent apparaître seulement quelques heures après l'exposition.
- Effets Réactions allergiques

##### Symptômes et effets - Après contact avec la peau

- Provoque une irritation cutanée.

##### Symptômes et effets - Après contact avec les yeux

- Provoque une irritation des yeux.

##### Symptômes et effets - En cas d'ingestion

- Aucune information disponible.

#### 4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

---

## Chloride No.2 Photometer

---

### 5.1 - Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

- ABC-poudre
- Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
- Mousse
- Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés

- Jet d'eau à grand débit

### 5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Aucune information disponible.

Produits de décomposition dangereux

- Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)
- Oxydes de soufre
- Oxydes métalliques contenant des métaux lourds

### 5.3 - Conseils aux pompiers

- Eloigner le produit de la zone d'incendie.
- Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

---

### 6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

- Utiliser un équipement de protection personnel.
- Evacuer les personnes en lieu sûr.
- Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

Pour les secouristes

- Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

### 6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Aucune information disponible.

### 6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement

- Aucune information disponible.
- Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière.

Méthodes et matériel de nettoyage

- Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.
- Bien nettoyer les surfaces contaminées.
- Recueillir sans poussière et stocker sans poussière.
- Ventiler la zone concernée.

Techniques inappropriées

- Aucune information disponible.

### 6.4 - Référence à d'autres sections

- Protection individuelle: voir rubrique 8

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

---

## Chloride No.2 Photometer

### 7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Recommandation

- Éviter de: Contact avec les yeux
- Éviter de: Génération/dégagement de poussière
- Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Contact avec les yeux
- Éviter de: Contact avec la peau
- Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Contact avec la peau
- Après usage, refermer aussitôt la capsule de fermeture.
- Aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment.
- Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants: Inhalation
- Voir section 8.

#### Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

- Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre.

### 7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

### 7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 - Paramètres de contrôle

### 8.2 - Contrôle de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

- Aucune information disponible.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Protection du corps appropriée: blouse de laboratoire



- Protection oculaire appropriée: Lunettes avec protections sur les côtés



- Appareil de protection respiratoire approprié: Appareil avec filtre à particules (EN 143)



- Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.



## Chloride No.2 Photometer

- Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)

- Les crèmes ne peuvent remplacer un moyen de protection personnelle.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>État</u> <u>Couleur</u>	Solide Blanc	<u>Aspect</u> <u>Odeur</u>	Comprimés sans odeur
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible	
pH		9,6 4,8 g/l	
Point de fusion		Aucune donnée disponible	
Point de congélation		Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition		Aucune donnée disponible	
Point éclair		Aucune donnée disponible	
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible	
inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Limite supérieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Pression de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité relative		Aucune donnée disponible	
Densité		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Eau)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Ethanol)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Acétone)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Solvants organiques)		Aucune donnée disponible	
Log KOW		Aucune donnée disponible	
Température d'auto-inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Température de décomposition		Aucune donnée disponible	
Viscosité, cinématique		Aucune donnée disponible	
Viscosité, dynamique		Aucune donnée disponible	

#### 9.2 - Autres informations

Teneur en COV	Aucune donnée disponible
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

## Chloride No.2 Photometer

### 10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.4 - Conditions à éviter

- Aucune information disponible.

### 10.5 - Matières incompatibles

- Aucune information disponible.

### 10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 - Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - Non classé

#### Toxicité : Mélange

LD50 oral (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rabbit)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation dusts and mists (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation vapours (rat)	Aucune donnée disponible

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité : Substances

<b>nitrate d'argent (7761-88-8)</b>	
LD50 oral (rat)	1173 mg/kg
<b>peroxodisulfate de dipotassium (7727-21-1)</b>	
LD50 oral (rat)	802 mg/kg RTECS

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Irritation cutanée - Catégorie 2 - Provoque une irritation cutanée

- Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Irritation oculaire - Catégorie 2 - Provoque une sévère irritation des yeux

- Irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée - Sensibilisation respiratoire - Catégorie 1 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation  
- Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 - Peut provoquer une allergie cutanée

## Chloride No.2 Photometer

- Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales - Non classé

Cancerogénité - Non classé

Toxicité pour la reproduction - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée - Non classé

Danger par aspiration - Non classé

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 - Toxicité

##### Toxicité : Mélange

EC50 48 hr crustacea	Aucune donnée disponible
LC50 96 hr fish	Aucune donnée disponible
ErC50 algae	Aucune donnée disponible
ErC50 other aquatic plants	Aucune donnée disponible
NOEC chronic fish	Aucune donnée disponible
NOEC chronic crustacea	Aucune donnée disponible
NOEC chronic algae	Aucune donnée disponible
NOEC chronic other aquatic plants	Aucune donnée disponible

##### Toxicité : Substances

<b>nitrate d'argent (7761-88-8)</b>	
EC50 48 hr crustacea	0,0067 mg/l
LC50 96 hr fish	0,0069 mg/l < V < 0,0082 mg/l
NOEC chronic fish	0,00037 mg/l
<b>peroxodisulfate de dipotassium (7727-21-1)</b>	
EC50 48 hr crustacea	357 mg/l Daphnia magna
LC50 96 hr fish	100 mg/l Poecillia reticulata

- Très toxique pour les organismes aquatiques.
- Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible



## Chloride No.2 Photometer

% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible
---------------------------------	--------------------------

- Aucune information disponible.

### 12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

### 12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

### 12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

### 12.6 - Autres effets nocifs

- Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 - Méthodes de traitement des déchets

<u>Méthodes de traitement des déchets</u>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.</li><li>- Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.</li></ul>
<u>Evacuation des eaux</u>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Ne pas jeter les résidus à l'égout.</li></ul>
<u>Précautions particulières à prendre</u>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Ce déchets impose une surveillance particulièrement sévère.</li><li>- Collecter les déchets séparément.</li><li>- Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives.</li><li>- Le résidu doit rester sous surveillance.</li><li>- Les déchets doivent être tenus à l'écart des autres sortes de déchets jusqu'à leur élimination.</li></ul>
<u>Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale</u>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Eliminer en observant les réglementations administratives.</li></ul>

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 - Numéro ONU

<u>Numéro ONU (ADR)</u>	:	UN3077
<u>Numéro ONU (RID)</u>	:	UN3077
<u>Numéro ONU (ADN)</u>	:	UN3077
<u>Numéro ONU (IMDG)</u>	:	UN3077
<u>Numéro ONU (IATA)</u>	:	UN3077

### 14.2 - Nom d'expédition des Nations unies

## Chloride No.2 Photometer

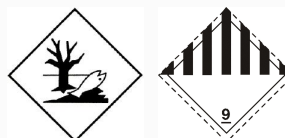
<u>Nom d'expédition des Nations unies (ADR)</u>	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (nitrate d'argent)
<u>Nom d'expédition des Nations unies (RID)</u>	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (nitrate d'argent)
<u>Nom d'expédition des Nations unies (ADN)</u>	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (nitrate d'argent)
<u>Nom d'expédition des Nations unies (IMDG)</u>	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (nitrate d'argent)
<u>Nom d'expédition des Nations unies (IATA)</u>	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (nitrate d'argent)

### 14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

ADR Classe(s) de danger pour le transport : 9

ADR Code de classification: : M7

Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 9

Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 9

Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 9

Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 9

Pictogrammes



### 14.4 - Groupe d'emballage

## Chloride No.2 Photometer

<u>Groupe d'emballage</u>	:	III
<u>Groupe d'emballage (RID)</u>	:	III
<u>Groupe d'emballage (ADN)</u>	:	III
<u>Groupe d'emballage (IMDG)</u>	:	III
<u>Groupe d'emballage (IATA)</u>	:	III

### 14.5 - Dangers pour l'environnement

<u>Dangers pour l'environnement</u>	:	Oui.
<u>Polluant marin</u>	:	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Acute 1 Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 1

### 14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### **ADR**

<u>ADR Code de classification:</u>	:	M7
<u>ADR Dispositions particulières</u>	:	274+335+375+601
<u>ADR Quantité limitée (LQ)</u>	:	5 kg
<u>Quantités exceptées ADR</u>	:	E1
<u>Instructions d'emballage ADR</u>	:	P002 IBC08 LP02 R001
<u>Dispositions spéciales d'emballage ADR</u>	:	PP12 B3
<u>Dispositions pour l'emballage en commun ADR</u>	:	MP10
<u>Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	T1
<u>Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	TP33
<u>Code-citerne ADR</u>	:	SGAV LGBV
<u>Dispositions spéciales citernes ADR</u>	:	
<u>Véhicule pour le transport en citerne</u>	:	AT
<u>ADR catégorie de transport</u>	:	3
<u>ADR code de restriction en tunnel</u>	:	E
<u>Dispositions spéciales chargement, déchargement et manutention ADR</u>	:	CV13
<u>Dispositions spéciales - Colis</u>	:	V13
<u>Dispositions spéciales - Vrac</u>	:	VC1 VC2
<u>Dispositions spéciales - Exploitation</u>	:	
<u>ADR Danger n° (code Kemler)</u>	:	90

#### **RID**

<u>Dispositions particulières</u>	:	
<u>Quantité limitée (LQ)</u>	:	
<u>Quantités exceptées</u>	:	

#### **ADN**

<u>Dispositions particulières</u>	:	
<u>Quantité limitée (LQ)</u>	:	
<u>Quantités exceptées</u>	:	

## Chloride No.2 Photometer

### **IMDG**

<u>Dispositions particulières</u>	:
<u>Quantité limitée (LQ)</u>	:
<u>Quantités exceptées</u>	:
<u>Instructions d'emballage</u>	:
<u>Dispositions spéciales d'emballage</u>	:
<u>Instruction(s) IBC</u>	:
<u>Dispositions IBC</u>	:
<u>Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:
<u>Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:
<u>Codes EmS</u>	:
<u>Arrimage et manutention</u>	:
<u>Séparation</u>	:
<u>Propriétés et observations</u>	:

### **IATA**

<u>PCA - Quantités exceptées</u>	:
<u>PCA - Quantités limitées - Instructions d'emballage</u>	:
<u>PCA - Quantités limitées - Quantité nette maximale par emballage</u>	:
<u>PCA - Packing Instructions</u>	:
<u>PCA - Quantité nette maximale par emballage</u>	:
<u>CAO - Instructions d'emballage</u>	:
<u>CAO - Quantité nette maximale par emballage</u>	:
<u>Dispositions particulières</u>	:
<u>Code ERG</u>	:

14.7 - Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

## **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<u>Substances REACH candidates</u>	Aucun
<u>Substances Annex XIV</u>	Aucun
<u>Substances Annex XVII</u>	Aucun
<u>Teneur en COV</u>	Aucune donnée disponible

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit - Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Description des modifications
1	17.12.2018	Création de la FDS.

## Chloride No.2 Photometer

Abréviations et acronymes - Voir tableau sur le site [www.euphrac.eu](http://www.euphrac.eu)

Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 4 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Acute 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
H272	Peut aggraver un incendie; comburant
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Ox. Sol. 2	Matières solides comburantes - Catégorie 2
Ox. Sol. 3	Matières solides comburantes - Catégorie 3
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire - Catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée - Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1
STOT SE 3 (H335)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H335)

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

\*\*\* \*\*